



Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration
Office de l'intégration et de l'action sociale

Rathausplatz 1
Case postale
3000 Berne 8

+41 31 636 43 84
ptmassnahmen@be.ch
www.be.ch/mpt

Mesures pédago-thérapeutiques

Notice sur les mesures d'éducation précoce spécialisée

Références	La présente notice se fonde sur l'ordonnance du 24 novembre 2021 sur les programmes de soutien à l'enfance, à la jeunesse et à la famille (OEJF ; RSB 860.22). Le chapitre 6 (articles 98 et ss) est déterminant. La notice s'appuie en outre sur les ouvrages suivants : - <i>Entwicklungsgefährdung früh erkennen</i>, Andrea Burgener Woeffray, Fondation Centre suisse de pédagogie spécialisée, 2014 (en allemand uniquement) - <i>Grenzsteine der Entwicklung nach Michaelis, Entwicklungsbeobachtung und -einschätzung von Kindern 0 – 6 Jahre</i>, Renate Berger, Herder, 2023 (en allemand uniquement)
Champ d'application	L'Office de l'intégration et de l'action sociale (OIAS) prend en charge les frais d'éducation précoce spécialisée pour les enfants avant leur entrée à l'école enfantine et, au plus tard, jusqu'au 30 septembre après l'entrée à l'école primaire.
Prestation	Les mesures d'éducation précoce spécialisée soutiennent les enfants présentant des besoins en la matière et conseillent les parents qui ont des questions sur le développement ou l'éducation de leurs enfants. Elles se déroulent généralement à la maison dans l'environnement de l'enfant. Si nécessaire, elles peuvent être dispensées au sein de la structure d'accueil extrafamilial de l'enfant ou dans les locaux du Service éducatif itinérant du canton de Berne (SEI).
Besoins	Présentent des besoins en éducation précoce spécialisée les enfants dont le développement est retardé, limité ou menacé (conditions d'octroi).
Développement retardé	Selon le plan de développement adaptable, les enfants n'évoluent pas linéairement, mais individuellement et de façon non systématique. En conséquence, les progrès dans les différents stades du développement sont variables et une certaine souplesse est tolérée. Les stades du développement désignent les domaines suivants : - motricité du corps, des mains et des pieds, - développement linguistique, - développement cognitif, - compétences émotionnelles et sociales, - développement de la conscience de soi et - développement de l'autonomie. Les jalons ou repères du développement selon Michaelis ne visent pas à décrire les trajectoires de développement individuelles ni les variantes de développement,

ils définissent l'âge auquel la majorité des enfants remplissent un objectif de développement prédéfini. Les enfants qui n'atteignent pas ces jalons au cours d'un stade de développement donné présentent un retard au sens de l'ordonnance susmentionnée.

Développement
limité

Le développement d'un enfant est limité lorsque l'état de santé de ce dernier entraîne une atteinte physique de nature fonctionnelle et/ou structurelle (en raison d'une maladie ou d'un trouble) et que, dans le même temps, celui-ci est entravé dans ses activités et dans différents domaines de la vie. Une ou un médecin a établi un diagnostic ou un diagnostic présumé.

Développement
menacé

Le développement d'un enfant est menacé lorsque ce dernier est exposé à plusieurs facteurs de risque ou lorsque des facteurs protecteurs font défaut et que, dans le même temps, les résultats en matière de diagnostic développemental sont à la limite de la normale. L'exposition aux risques au sens de l'ordonnance susmentionnée est avérée lorsque, en cas de développement à la limite de la normale, plus de trois facteurs de risque et moins de deux facteurs protecteurs sont recensés.

Évaluation des
besoins

Les besoins doivent être attestés par une ou un médecin spécialiste en pédiatrie, neurologie et pédopsychiatrie. Ils sont réévalués par la ou le spécialiste concerné en cas de prolongation de la garantie de prise en charge des frais.

Évaluation
spécialisée

L'évaluation spécialisée par la ou le pédagogue en éducation précoce spécialisée est établie sur la base du modèle de rapport d'expertise et s'appuie sur la présente notice. Le rapport d'expertise fait état du contrôle du respect des conditions d'octroi des mesures d'éducation précoce spécialisée sur la base de tests adaptés, de l'observation clinique ainsi que de l'évaluation des besoins de l'enfant concerné.

Étendue

L'étendue des mesures d'éducation précoce spécialisée est définie en fonction des besoins particuliers en matière de développement et de formation de l'enfant. Elle dépend notamment des risques existants et des ressources nécessaires au processus de développement et de formation, du degré d'intensité des besoins ainsi que de l'adéquation et de l'efficacité de la mesure en vue des objectifs de développement et de formation individuels à atteindre.

Prestataires

Les prestataires sont

- des pédagogues en éducation précoce spécialisée employés par le SEI du canton de Berne, dont les antennes régionales se situent à Berne, Bienne, Berthoud et Thoune, ainsi que
- des pédagogues en éducation précoce spécialisée indépendants reconnus par l'OIAS.

Informations
complémentaires

Vous trouverez le formulaire de demande pour des mesures d'éducation précoce spécialisée ainsi que les notices correspondantes sur www.be.ch/mpt.

Pour en savoir plus :

- Service éducatif itinérant du canton de Berne : www.fed-be.ch/fr/
- Association professionnelle du domaine de l'éducation précoce spécialisée : www.frueherziehung.ch (en allemand uniquement)
- École pour enfants et adolescents aveugles et malvoyants de Zollikofen : www.blindenschule.ch (en allemand uniquement)
- Service audiopédagogique du Centre pédagogique de logopédie et d'entraînement auditif de Münchenbuchsee (CPLEAM) : [Audiopädagogischer Dienst](#) (en allemand uniquement)

- Service psychologique pour enfants et adolescents : www.be.ch/spe
- Centre de puériculture du canton de Berne : www.mvb-be.ch/fr
- Clinique pédiatrique de l'Hôpital de l'Île : www.kinderklinik.insel.ch (en allemand uniquement)
- C.D.N. Bienne [Page d'accueil - C.D.N.](#)
- Consultation destinée aux enfants et aux parents des services psychiatriques universitaires de Berne (SPU) :
[Berner Eltern-Kind-Zentrum \(BEK\) – UPD Bern](#) (en allemand uniquement)
- Prise en charge d'enfants et offres pour les familles : www.be.ch/famille